

colorchecker CLASSIC



0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

x-rite

mm

MS. A. 9. 2



LETTER DE M. LE PRINCE DE S. A. R.

1651

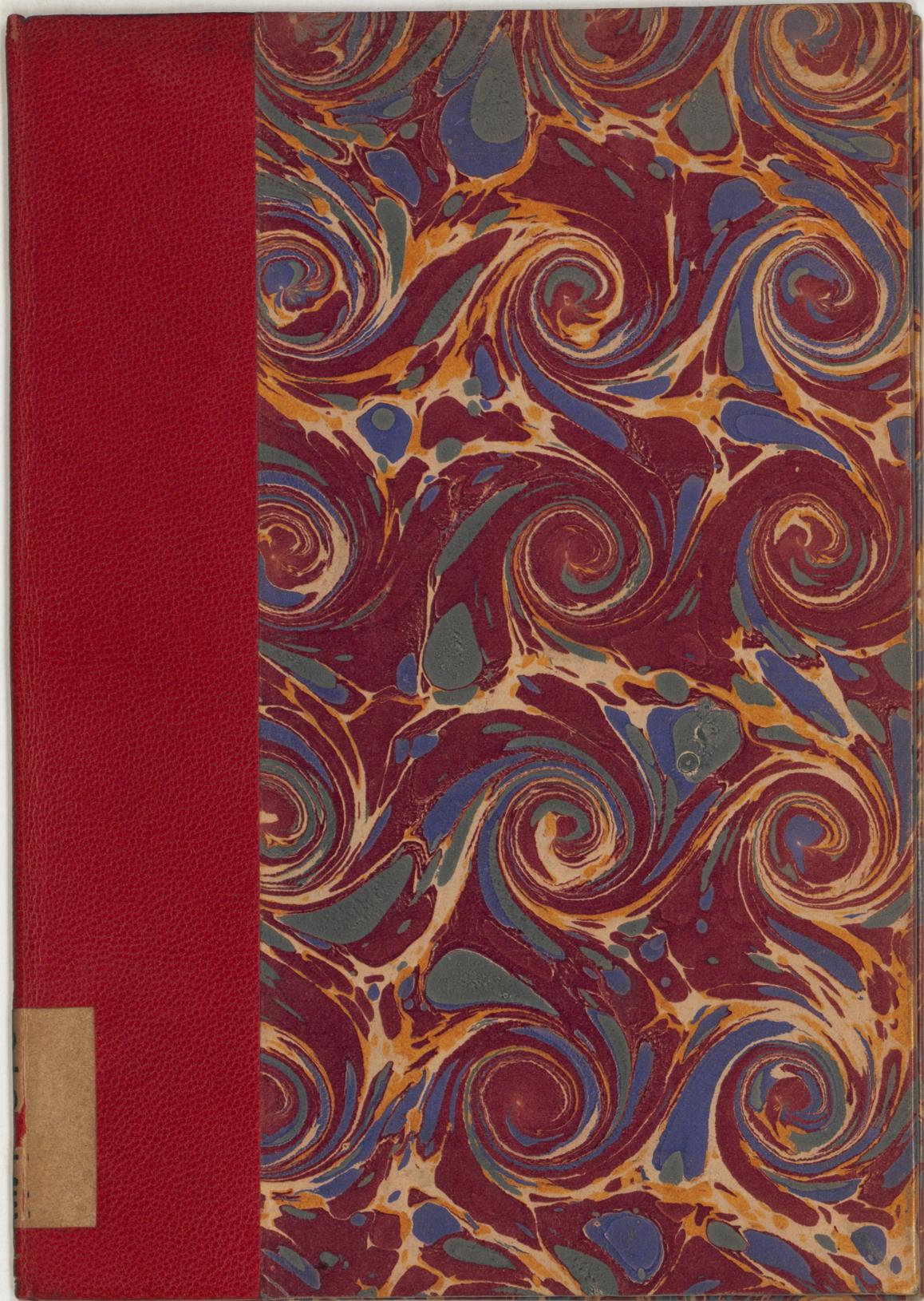


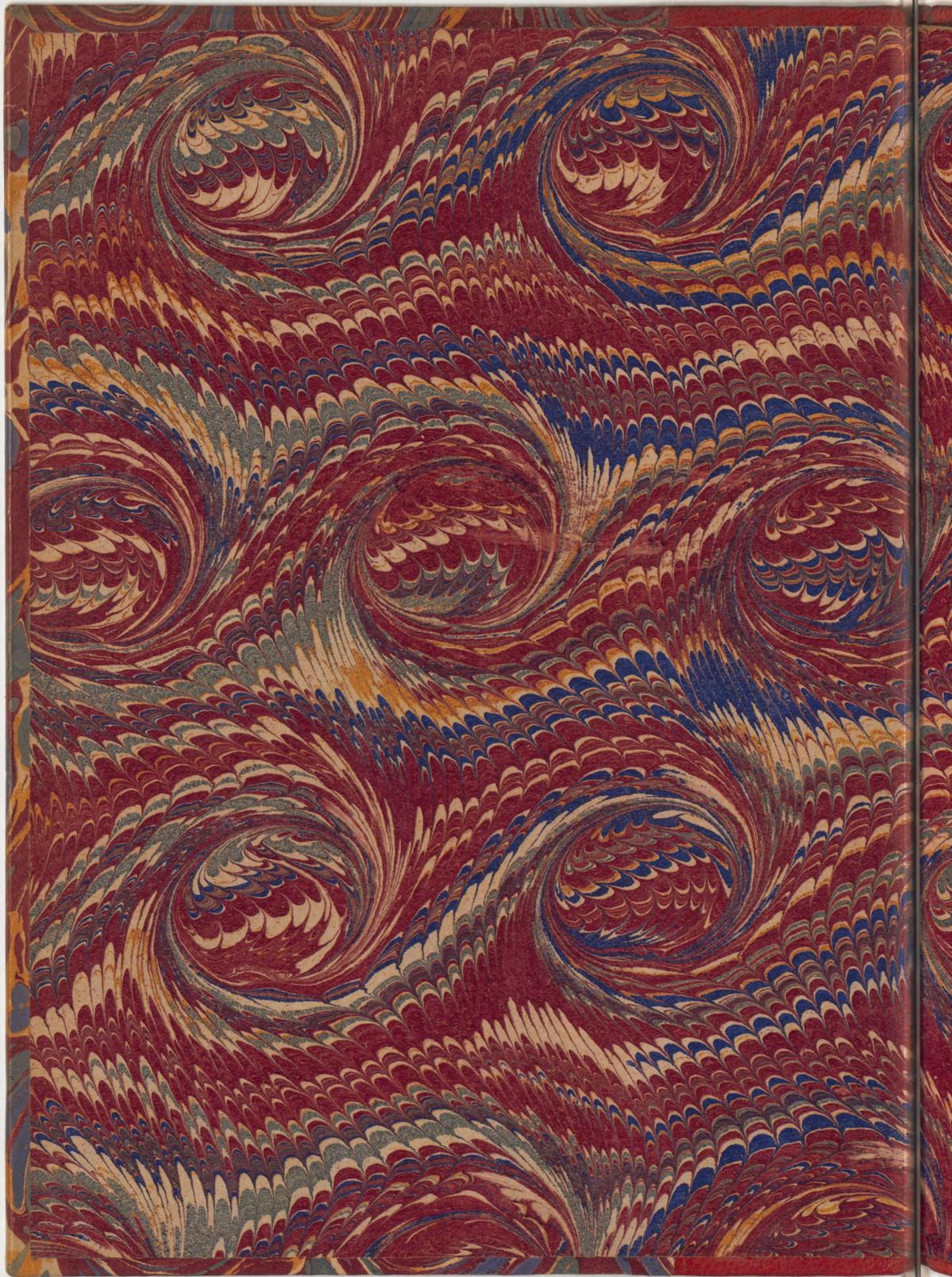
MS. A. 9. 2

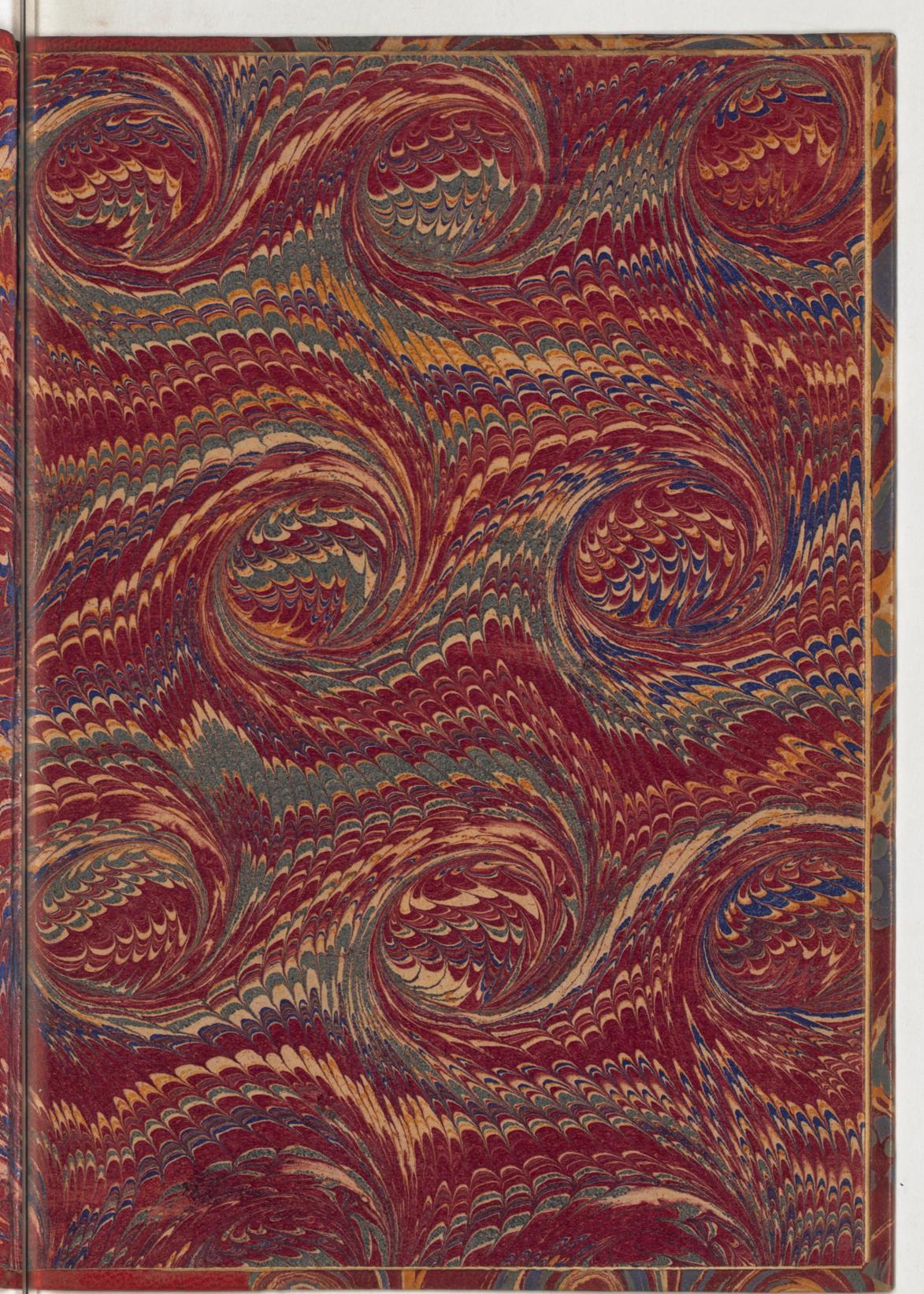
LETTER DE M. LE PRINCE DE S. A. R.

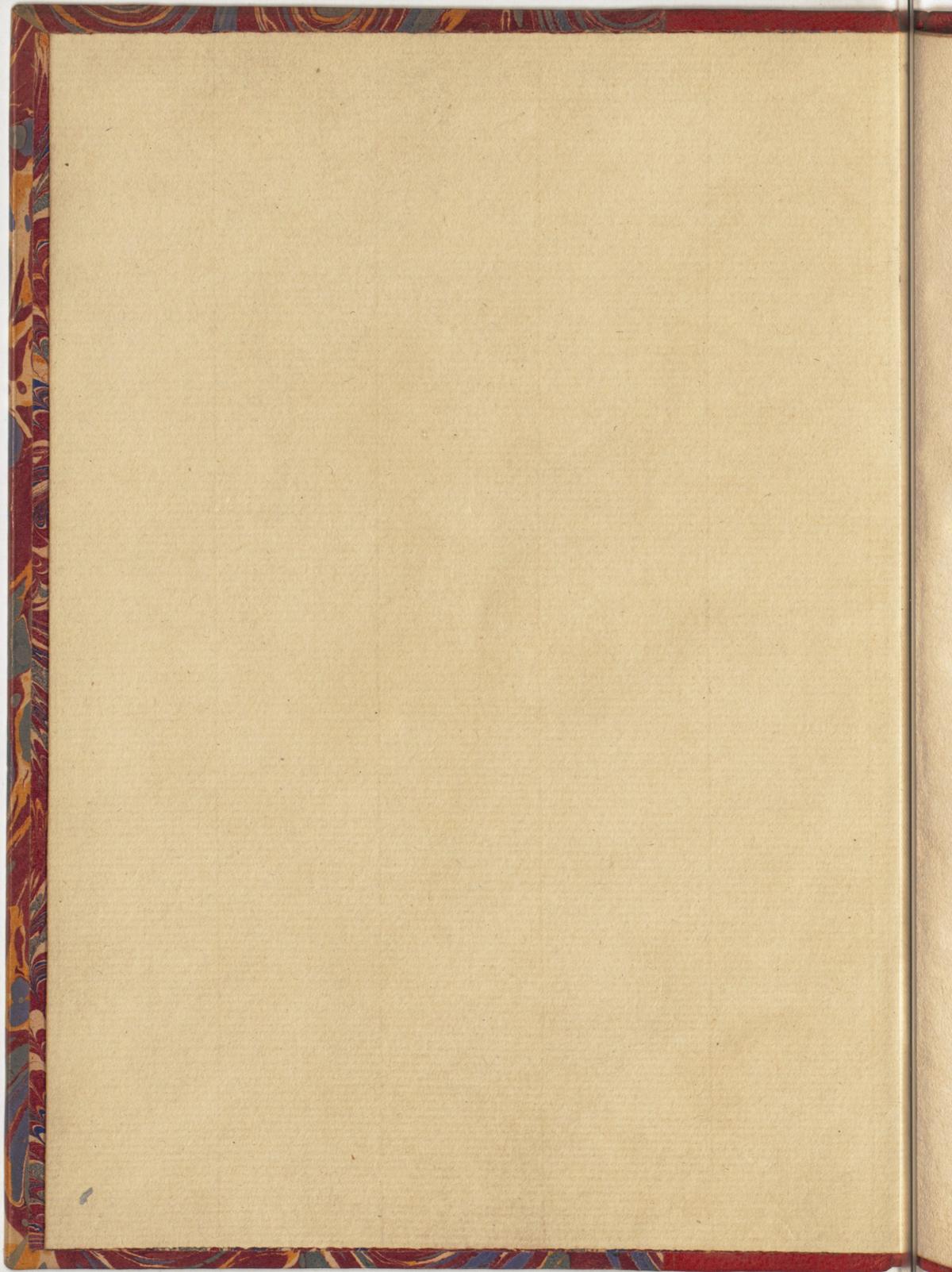
1651

MS. A. 9. 2





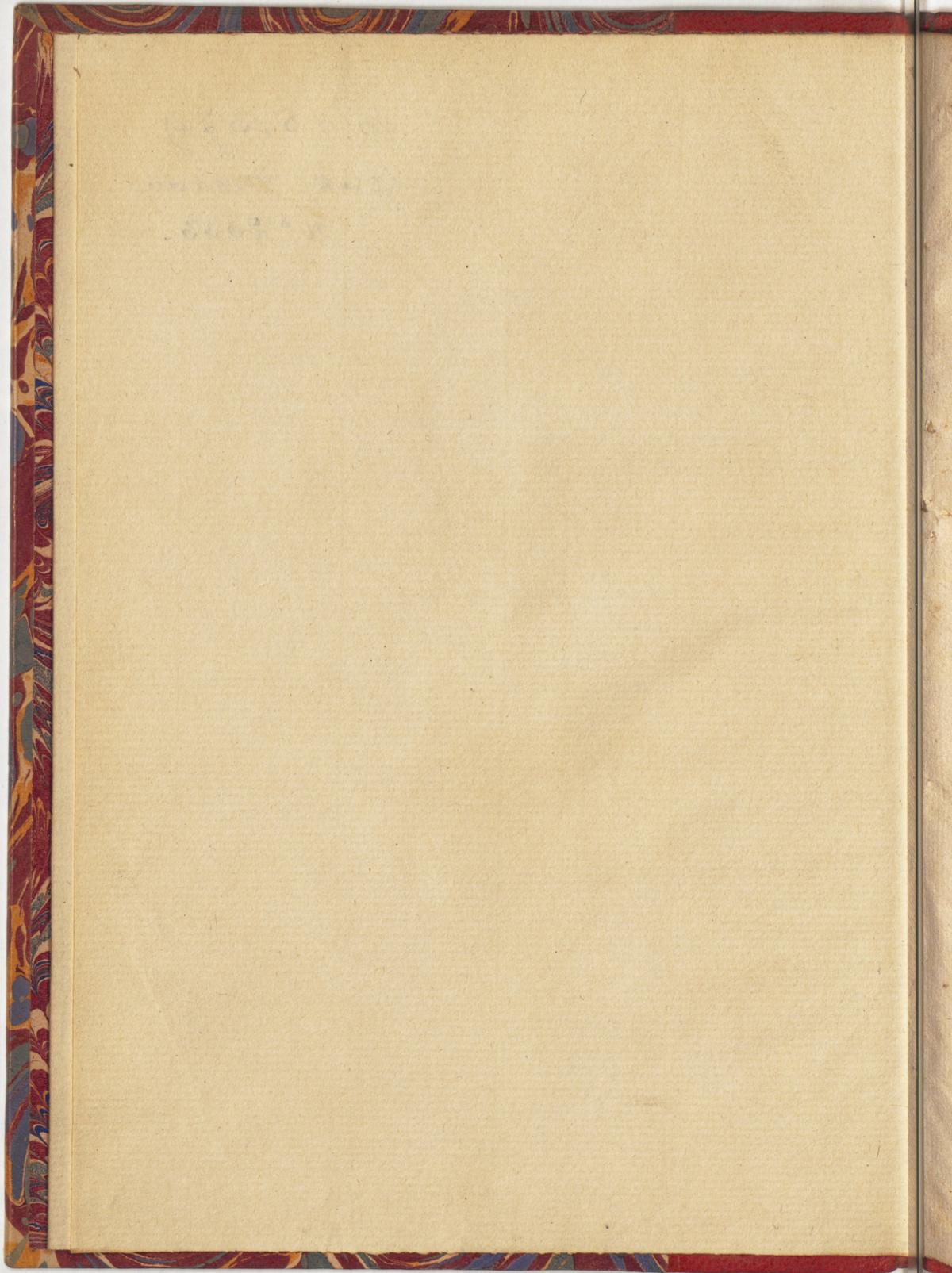




m. 15,379.

Cat. Moreau

n° 2033.



LETTRE
DE MONSIEVR LE
PRINCE

A SON
ALTESSE ROYALE,

Sur le sujet de son éloignement de la Cour.



A BOVRDEAVX,
Chez I. MONGIRON MILLANGES Impri-
meur ordinaire du Roy.

LETTRE
DE MONSIEUR LE
PRINCE

A SON
ALTESSE ROYALE
Sur le sujet de son élection de la Cour.



BIBLIOTHEQUE MAZARINE
37.333
DON

A BORDAUX
Chez J. Monneron Milles Imprim-
meur ordinaire du Roy.



LETTRE DE MONSIEVR

*le Prince à son Altesse Royale, sur le sujet de
son éloignement de la Cour.*



ONSEIGNEVR,

Comme ie ne doute point que mes Ennemis ne donnent de mauuaises impressions à sa Majesté & au Public de mon esloignement de la Cour & de Paris: Ie me promets de la bonté de V. A. R. qui a vne parfaite connoissance de ma cōduite depuis ma liberté, que vous ne refuserez pas de rendre tesmoignage à la verité, dans vne occasion qui est si importante à mon honneur & à ma reputation.

V. A. R. sçait qu'ayant non seulement donné les justes ressentimens que ie pouuois auoir de ma prison à ce que ie croyois deuoir au public, mais ayant fait de ma part tout ce qu'on pouuoit desirer, pour faire connoistre que j'en auois mesme perdu le souuenir; neantmoins il n'y a point d'artifice que

P'on n'ait pratiqué pour m'en rappeler la memoire par les nouveaux ombrages qu'on m'a donné d'une semblable entreprise.

La diuision qu'ils out voulu mettre entre V. A. R. & moy, a esté vn de leurs plus grands efforts, lequel n'ayant pas reüssi dans le changement qu'ils voulurent faire le Lundy Saint dans le Conseil du Roy sans vostre consentement & ma participation; Ils n'ont rien oublié depuis pour me decrier, & me donner les derniers soupçons, jusques à concerter les moyens de m'arrester vne seconde fois, ce qui joint aux froideurs que la Reyne me témoignoit en toutes occasions, m'ayant obligé de me retirer à S. Maur: Vostre Altesse Royale sçait qu'auffitost je luy en donnay aduis & au Parlement, où vous me fistes l'honneur de declarer plusieurs fois que mes défiances estoient justes & legitimes; & vous interposastes en suite vostre autorité avec celle de cétte Compagnie pour me faire donner mes seuretez par l'éloignement des sieurs Seruiet, le Tellier & Lyonne, sans esperance de retour; & par la parole Royale dont vous me fistes l'honneur de vous rendre Garand, que ie pouuois voir leurs Majestez sans aucune crainte, & que j'en recevrois vn fauorable accueil. Le lendemain j'eus l'honneur de rendre mes respects au Roy & à la Reyne, mais avec si peu de satisfaction que la froideur que l'on y fit paroistre me dōna lieu de douter que les impressions que mes ennemis leur auoient donné de mes deportemens, ne fussent pas entiere-ment effacez de leur esprit.

Cela me rendit retenu à ne continüer pas mes visites

visites au Palais Royal comme ie le desirois avec passion, & ce d'autant plus qu'au mesme moment que leurs Majestez paroissoient pouruoir à ma feureté & à celle du public par l'éloignement desdits sieurs Seruient, le Tellier & Lyonne, elles proposoient de mettre en leurs places & dans les emplois les plus considerables des personnes qui m'estoient encore plus suspectes que ceux qu'on venoit d'oster, par les liaisons qu'elles auoient avec le Cardinal Mazarin, ainsi que les instructions dont Ondedei estoit porteur en font foy, & desquelles vous auez vne parfaite connoissance.

Ie fus contraint d'en tesmoigner mon mécontentement, qui ayant donné lieu à des discours qui me taxoient d'intérest particulier, ie me sentis obligé d'en faire connoistre au Parlement les veritables causes, mesme d'en faire charger le Registre, attendant que le temps en découurit la verité: ce qu'il a fait enfin à mon auantage.

Cette opposition juste que vostre Altesse Royale appuya, ne seruit qu'à les rendre plus hardis, jusques à me susciter sous le nom du Roy vne calomnie, que i'auois intelligence avec les ennemis de l'Estat, laquelle n'ayant peu soustenir que par vne violence qui n'a point d'exemple, & qui estoit digne de punition, ils firent tout ce qu'ils purent pour eluder par des remises de jour à autre la reparation que j'en auois demandée dans l'esperance qu'ils auoient de gagner la Majorité qui estoit cette conioncture favorable qu'ils attendoient avec tant d'impatience, pour l'execution de leurs entreprises contre ma personne & de leur establissement qu'ils n'auoient

differé que pour le faire avec plus de hauteur.
 Et afin de me dresser vn piege ils firent enfin apres plusieurs delais, & seulement la veille de la Majorité, resoudre la responce aux remontrances du Parlement sur le sujet de mon accusation, & en firent expedier vne Declaration fort auantageuse en apparence, quoy qu'en effet elle ne le fust pas, s'imaginant que m'ostant le pretexte que cette accusation me donnoit de ne point voir leurs Majestez; Il faudroit ou que ie m'exposasse à leur ressentiment, ou que ie donnasse lieu par ma retraite à consumer l'establissement qu'ils meditoient il y auoit si long-temps.

En effet, n'ayant pas jugé à propos de me presenter deuant sa Majesté, parce que ma iustification n'auoit pas encore esté publiée en sa presence comme le Parlement l'auoit ordonné, & aussi que les gens de guerre & nombres de Gentils-hommes qu'on faisoit venir de toutes parts, m'estant de nouveaux sujets de desffiance, quoy que i'eusse tesmoigné à vostre Altesse Royale l'empressement que i'auois pour terminer cette affaire par vn accommodement honorable & vtile au public, mesme au sujet des troupes qui sont sous mon nom, contre lesquelles on pressoit des ordres que vostre Altesse Royale qui en preuoyoit les consequences auoit toujours arrestez, & m'estant donné l'honneur de vous écrire de Trie, où i'estois allé visiter Monsieur de Longueville mon Beau frere, pour obtenir de leurs Majestés vne surseance de quelques iours de l'establissement de ces nouveaux Ministres, & du licenciement desdites troupes, la Reyne ne voulut

jamais accorder à vostre Alteſſe Royale les trois jours qu'elle luy demanda, dans leſquels ie vous aſſurois d'executer tout ce que vous m'ordonneriez, ayant remis tous mes intereſts entre vos mains.

Et bien que vous euſſiez témoigné votre oppoſition à ce changement de Miniſtre, comme fait contre votre conſentement, auant qu'on m'en euſt donné connoiſſance, on n'a pas laiſſé de chaffer avec outrage M. le Chancelier, contre la Declaration & la liberté publique, de diſpoſer des Seaux, faire vn premier Miniſtre & vn Sur-Intendant, nonobſtant votre empeschement; & en meſme temps i'apris qu'on auoit donné ordre pour licentier ou charger leſdites troupes qui ſont ſous mon nom; pour à quoy paruenir plus facilement, V. A. R. ſçait qu'on a ſeparé celles qui ſont auſſi ſous ſon nom, du corps de l'armée, dans la croyance que l'on a eu qu'elles n'autoriſeroient pas cette violéce; ce qui eſtant vne entrepriſe contre votre autorité, & qui m'oſte la confiance que i'auois pris juſqu'icy en vos paroles, Puis qu'il ſemble que l'on ait voulu faire voir par cette action, que l'on pouuoit tout ſans vous; V. A. R. ayant même eu la bonté de me témoigner, qu'après cette cōduite, elle ne me pourroit plus dōner de ſeureté; I'ay eu raiſon de me perſuader que tout ce que la Cour auoit paru faire en ma faueur, n'eſtoit que deguiſement pour me mieux ſurprendre, & V. A. R. ayant en ſuite déclaré au Roy qu'elle ne pouuoit plus aſſiſter à ſes Conſeils; I'ay eſtimé que par vne retraitte il m'eſtoit permis de pouruoir à ma ſeureté, ce que V. A. R. ayant meſme agréé, ie luy en rends meſtres-humbles remerciemens, ne doutant

point qu'elle ne vueille acheuer ce qu'elle a commencé, & que le Parlement qui verra que dans le Commencement de la Majorité, où le Roy n'a pas moins besoin de vostre assistance qui luy a tousjours esté si auantageuse, & d'un bon Conseil en a fait vn autre, que pendant la Régence, contre vostre volonté, & sans ma participation, tout composé de personnes engagées avec le Cardinal Mazarin, & qui d'ailleurs n'est pas moins contre la raison que sans exemple, Puisque de droict les Princes du Sang sont Conseillers nez de l'Estat, & que l'Histoire ne nous apprend point que dans l'âge où est à present le Roy, quelque abus que l'on ait fait de son autorité, son Conseil n'ait esté rempli d'aucun Prince du Sang. Cette Compagnie jugera sans doute raisonnables, & secondera vos bonnes intentions pour y apporter les remedes proportionnez à la grandeur du mal, & des suites que cette entreprise peut auoir, vous assurant que i'y contribueray de ma part tout ce qui sera en mon pouuoir. Et que ie demeureray inseparablement attaché aux interests de V. A. R. avec tout le respect que ie dois.

MONSEIGNEVR, de V. A. R.

Du 13. Septemb.

1651.



Le tres humble & tres-obeyssant seruiteur
LOVYS DE BOURBON.

